

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE REMILLY-LES-MARAIS REUNION DU 27 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept septembre à 20H30, les membres du Conseil municipal de la commune nouvelle de REMILLY-LES-MARAIS se sont réunis à la salle communale de la commune déléguée de Remilly-sur-Lozon, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 20 septembre 2019

date d'affichage : 04 octobre 2019

## **Étaient présents les conseillers municipaux suivants:**

BAUGE Marie-Josèphe, BURLLOT Etienne, CORMIER Alexandre, DAMECOUR Sylvain, DESDEVICES Joseph, GASLARD Romain, GOULMY Cécile, HAMEAU Christophe, HEBERT Joël, JOUET Évelyne, JOUIN Benoît, LAURENT Michel, LEGOUPIL Franck, LEMIEUX Sébastien, LENOIR Patrick, LEVEE Dany, LOZOUET Lydie, MAUDUIT Géraldine, SEVAUX Pierre, SOMMIER Dominique, YVER Charlotte.

**Absents excusés** : AMIOT Mikaël, ANGELIQUE Gérard, BELLOT Hélène, DESREE Jean-François, GOSSELIN Philippe, GUENE David, JEANNE Jean-Claude, LEHODEY Isabelle, LEMENAND Guillaume, LEVEE Alain, MARAIS Jean-Claude, ROBIN Jacqueline, TOURAINNE Françoise, VAULTIER Pierre.

## **Pouvoirs :**

Philippe GOSSELIN a donné pouvoir à Michel LAURENT.

Isabelle LEHODEY a donné pouvoir à Christophe HAMEAU.

Jean-Claude MARAIS a donné pouvoir à Benoît JOUIN.

Françoise TOURAINNE a donné pouvoir à Géraldine MAUDUIT.

## **Nombre de conseillers :**

En exercice : 35

Présents : 21

Pouvoirs : 4

Votants : 25

M. le maire étant absent pour raisons personnelles, Marie-Jo BAUGE, 1<sup>ère</sup> adjointe, préside la séance.

Avant de commencer la réunion, une minute de silence est observée par les conseillers pour le décès de M. Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.

Lydie LOZOUET a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 04 juillet 2019 a été adopté à l'unanimité des présents.

A la question « expertise d'arbres aux Champs de Losque », Mme BAUGE indique que la commission environnement et espaces verts ne s'est pas réunie car le deuxième devis a été demandé mais n'a pas été reçu à ce jour. Le conseil accepte de reporter cette question à la prochaine réunion.

Mme BAUGE, à la demande de M le Maire fait un point sur les finances et les projets.

Elle indique que le maire a rencontré Mme Roussel Trésorière. Mme Roussel a reçu un courrier de la Préfecture qui explique que la commune doit être vigilante pour les prochains investissements et suggère l'augmentation des taux jugés très bas par rapport aux communes avoisinantes. La trésorerie de la commune s'est améliorée. On attend encore 150 000 € de subventions. Une mauvaise surprise au niveau du fonds Leader (60 000€) pour le groupe scolaire qui est refusé pour le moment alors qu'il y avait eu un accord de principe pour l'éligibilité du dossier. La municipalité doit réexaminer ce dossier. (trop de subventions du fait que le fonds ne prend pas en compte les travaux de terrassement...)

Pour la fin de cette année sont en cours :

- les travaux d'agrandissement du cimetière de Remilly sur Lozon : 70 000 € (subvention DETR 31 000 €)

- Les travaux de la mairie : 40 000 € (subvention DESIL : 26 390 € + subvention dans le cadre du contrat de pôle de service)

Dans le cadre du contrat de pôle de service (2020-2025) il est nécessaire de présenter des projets qui pourraient être, en plus des projets présentés au paragraphe 2) :

- L'aménagement de deux parcs : mairie et groupe scolaire. Pour le parc « mairie », les dons d'une association et d'un particulier, le finance pour une bonne partie.

- l'agrandissement du cimetière des Champs de Losque

## 1) Agrandissement du cimetière de Remilly Sur Lozon :

### a) Attribution du marché

Sylvain DAMECOUR rappelle le déroulement de la procédure :

- Lancement de la consultation : procédure adaptée par délibération du CM en date du 04 juillet 2019
- Dématérialisation totale de la procédure : Mise en ligne du DCE sur la plateforme Marchés Publics de la Manche le 05 juillet 2019 et envoi de l'annonce à la Manche Libre
- Remise des offres le jeudi 05 septembre 2019 à 12h00
- Commission d'appel d'offres : ouverture des plis le 05 septembre 2019 à 19h30
- Commission d'appel d'offres : présentation du rapport d'analyse des offres et attribution des marchés le jeudi 12 septembre 2019 19h30.

Ce qui donne :

Entreprise retenue	LOT 1 € H.T. Terrassement – Voirie – Assainissement EP.	LOT 2 € H.T. Clôtures et Espaces verts	TOTAL H.T
Thomas et Fils (Créances)	45 336.00	24 311,93	69 647.93
Thomas et Fils (Créances)	Tranche optionnelle : 18 561.50	/	18 561.50
<b>TOTAL</b>	<b>63 897.50</b>	<b>24 311.93</b>	<b>88 209.43</b>
Estimation	76 459,00	29 011,00	105 470,00

Le conseil municipal prend acte de l'attribution des marchés à l'entreprise THOMAS et Fils de Créances pour les deux lots et autorise le maire ou son représentant à signer ainsi que toutes pièces y afférent.

**b) Emprunt 40 000 €**

Mme l'adjointe explique qu'en attendant la vente des deux terrains constructibles attenants au futur cimetière, il est nécessaire de faire un emprunt de 40 000 € afin de régler les premières factures de travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord de principe pour solliciter les banques d'un besoin de financement à hauteur de 40 000€.

**2) Etudes de faisabilité (maison médicale, 2 T1, rénovation de l'ancienne école en logements locatifs, rénovation de la salle des fêtes du Mesnil Vigot)**

Dans le cadre du contrat de pôle de service du conseil départemental, il est nécessaire de déposer un dossier pour la fin de l'année avec des projets pour les 5 années à venir afin d'obtenir des subventions d'un montant maximum de 300 000 € réparti en trois enveloppes : centralité, attractivité et cohésion sociale.

3 études ont été demandées. Elles sont présentées au conseil :

- **A) maison médicale, 2 studios**

Michel LAURENT indique que le bâtiment à côté de la poste serait transformé en maison médicale au rez de chaussée et deux T1 à l'étage.

Il est fait remarquer que c'est un projet vital pour la commune afin d'essayer de maintenir une présence médicale après le départ en retraite du médecin. Des pistes devront être étudiées rapidement (télémédecine, rapprochement avec un pôle de santé...).

- **B) rénovation de l'ancienne école en logements locatifs**

Michel LAURENT présente le projet de rénovation de l'ancienne école en 4 logements locatifs. Il précise que rien n'est figé. Si le projet devait se réaliser il serait affiné d'un point de vue des travaux et des finances disponibles.

- **C) rénovation de la salle des fêtes du Mesnil Vigot**

Michel LAURENT présente le projet, qui pourrait être réétudié en fonction des finances du moment.

**3) SDEM : dépose de ligne électrique inutile au lieu-dit « la Croix Boutil » à Remilly Sur Lozon :**

Michel LAURENT fait part au conseil d'une demande du SDEM (Syndicat Départemental d'Energies de la Manche) qui souhaite l'accord du conseil pour la dépose d'une ligne électrique inutile au lieu-dit la « La Croix Boutil » à Remilly-sur-Lozon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Confirme la demande de dépose d'une ligne basse tension au lieu-dit « la Croix Boutil »

- Atteste avoir connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit, ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme un raccordement nouveau avec participation de la commune.

#### **4) SRPI de l'osier : point sur la rentrée :**

Dominique SOMMIER indique qu'une nouvelle directrice est arrivée : Mme Bélanda Le Coq. L'effectif est de 114 élèves répartis en 5 classes. Le nombre d'enseignants avec remplaçants est 8 et le personnel du SRPI est de 8 agents.

La nouvelle direction va mettre en place les petits déjeuners (1€) en début d'année 2020.

#### **Achat d'un véhicule d'occasion :**

Marie-Jo BAUGE explique à l'assemblée la nécessité d'acheter un véhicule d'occasion d'un coût d'environ 6000 €. En effet, l'agent qui effectue le transport des norvégiennes pour la cantine avec son véhicule ne pourra bientôt plus le faire. Le SRPI s'engage à déduire de la participation de la commune 1500 € par an correspondant aux frais kilométriques annuels donnés à l'agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- donne son accord de principe pour l'achat d'un véhicule à hauteur de 6 000 €.
- dit que le SRPI déduira 1 500 € par an sur la participation de la commune.

#### **Participation supplémentaire au SRPI de l'osier :**

L'Education Nationale ayant attribué une subvention de 1500 € pour l'achat de livres pour la bibliothèque de l'école à condition que la commune participe à ce projet, Marie-Jo BAUGE rappelle que le conseil avait donné son accord de principe pour participer à hauteur de 1 500 € pour l'achat de mobilier adapté à la bibliothèque de l'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- décide de voter une participation exceptionnelle de 1 500 € au SRPI de l'Osier
- dit que le montant sera mandaté à l'article 65548 «autres contributions» : les crédits étant suffisants.

#### **5) Changement de locataire d'un logement communal aux Champs de Losque**

Mme BAUGE indique au conseil que M. Ledoyer, locataire d'un logement des anciennes écoles aux Champs de Losque a quitté les lieux au 31/08/2019. M. et Mme MOTTIN Jérôme sont candidats pour ce logement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- décide de louer à M. et Mme MOTTIN Jérôme le logement des anciennes écoles aux Champs de Losque à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,
- dit que le loyer est de 450 € par mois (chauffage compris).
- autorise le maire à signer le bail.

## **6) Questions diverses :**

### **a) Indemnité de gardiennage de l'église :**

Mme L'adjointe indique au conseil que, comme le précise la dernière circulaire de la préfecture, une indemnité de gardiennage peut être allouée à la personne en charge de l'ouverture et la fermeture de l'église et au prêtre desservant, d'un montant total de 120,97 €. Le conseil lors de sa séance du 07 juillet 2019 avait donné son accord pour verser à :

- Levillain Paulette : 60.48 € (Remilly sur Lozon)
- Coquière Agnès : 60.48 € (les Champs de Losque).

Renseignements pris par Charlotte YVER, elle indique que la commune est propriétaire de l'église mais affectée au culte. Le responsable est le prêtre qui possède les clés. Cette indemnité permet d'avoir des offices dans l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide d'attribuer au prêtre desservant : 60.48 €.

### **b) Dates à venir :**

<b>VENDREDI 25 OCTOBRE</b>	REUNION DE BUREAU	MAIRE ET ADJOINTS	14H30	MAIRIE REMILLY-SUR-LOZON
<b>JEUDI 07 NOVEMBRE</b>	REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL	20H30	SALLE DES FETES LE MESNIL VIGOT
<b>VENDREDI 22 NOVEMBRE</b>	REUNION DE BUREAU	MAIRE ET ADJOINTS	14H30	MAIRIE REMILLY-SUR-LOZON
<b>VENDREDI 06 DECEMBRE</b>	REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL	20H30	SALLES DES FETES LES CHAMPS DE LOSQUE
<b>VENDREDI 07 FEVRIER 2020</b>	REUNION DE BUREAU	MAIRE ET ADJOINTS	14H30	MAIRIE REMILLY-SUR-LOZON
<b>JEUDI 13 FEVRIER 2020</b>	REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL	20H30	SALLE COMMUNALE REMILLY SUR LOZON

### **Repas Cheveux blancs :**

- Remilly Sur Lozon : 12 octobre
- Les Champs de Losque : 13 octobre
- Le Mesnil Vigot : 16 novembre

### **Vœux 2020 :**

Remilly : vendredi 10 janvier à 20H30

Le Mesnil Vigot : samedi 11 janvier à 11H00

Les Champs de Losque : samedi 18 janvier à 11H00

### **Elections municipales :** 15 et 22 mars 2020

#### **c) Déploiement du réseau de fibres optiques sur une partie de la commune déléguée de Remilly-sur-Lozon (251 logements)**

L'ouverture commerciale des offres « fibre Optique » a débuté le 18 septembre dernier.

Une réunion publique aura lieu le mercredi 30 octobre à 19H00 à la salle des fêtes de Remilly-sur-Lozon.

#### **d) Transport à la demande sur le territoire de l'Agglo**

Son lancement est prévu le 18 novembre. Le client sera pris devant son domicile pour aller à un point de dépose (trajet de 1Km minimum) qui, pour Remilly est situé près de la salle des fêtes André Le Duc. La réservation est obligatoire, pas plus de 4 trajets par semaine soit 2 aller-retour. Les publics visés sont les personnes âgées et les jeunes.

Tarif : 1.05 € le ticket pour un trajet

8.55 € les 10 voyages.

Une communication va être lancée prochainement par l'Agglo.

#### **e) Journée à PARIS : visite de l'Assemblée Nationale (mardi 03 décembre)**

Notre député, Philippe Gosselin Invite le conseil et les agents communaux à visiter l'Assemblée Nationale le mardi 03 décembre 2019.

La carte d'identité ou le passeport est obligatoire. Un courrier sera envoyé aux conseillers et aux agents avec une réponse pour le 12 novembre.

#### **f) Lancement de la saison au Château de Montfort et inauguration de 10 panneaux d'informations le 06 juillet 2019.**

Mme BAUGE indique que l'Agglo entretient le site, assure des animations une fois par semaine l'été et a réalisé des travaux (30000 €) pour la mise aux normes électriques afin d'accueillir les maquettes. Les visites et autres animations du château sont assurées par l'association des Amis de Château de Montfort

#### **g) Inauguration du terrain multisports de l'Agglo :**

Mme BAUGE précise que le terrain multisports réalisé par l'agglo a été inauguré le 12 juillet.

#### **h) Concours des maisons et jardins fleuris**

Alexandre CORMIER fait part au conseil des résultats. Le premier de chaque catégorie est :

- maisons avec jardin visible de la route : Bernard Belhaire
- balcons, façades et terrasses : Ghislaine Levillain
- commerces, entreprises, artisans : Restaurant au Minn'Got

Le nombre de participants était de 14. Alexandre Cormier remercie les membres du jury.

**i) Nouveaux horaires de la bibliothèque de Remilly**

Sont le : mercredi de 14h30 à 16h30 et le samedi de 10h00 à 12h00.

**j) Manifestations :**

- Concours de belote le 04/10 organisé par le trait d'Union des Champs de Losque à la salle des fêtes de Remilly
- L'association les bielles des marais organise une journée à Loheac le 06/10/2019.

**k) Divers :**

Il est fait part des problèmes de courrier sur les Champs de Losque et de l'opération numéree qui devrait se réaliser au printemps.

Rien ne restant à l'ordre du jour, l'adjointe lève la séance à 22H00.

La secrétaire,

Lydie LOZOUET

P /le maire,

L'Adjointe

Marie-Jo BAUGE